



Paris, le **31 OCT. 2019**

Le directeur général des Patrimoines

à

Monsieur Nicolas Grivel
Directeur général de l'ANRU
69 bis rue de Vaugirard
75014 Paris

**Direction générale des
patrimoines**

Affaire suivie par
Sophie Masse

Référence

2019 D 25633

182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 80 00

Monsieur le directeur général,

Parmi les nombreux projets de renouvellement urbain soutenus par le NPNRU et l'Agence, celui du quartier de l'Abreuvoir à Bobigny a retenu mon attention.

Il s'agit d'engager la transformation d'un vaste quartier, qui se trouve dans une situation urbaine et sociale difficile mais possède également des atouts.

L'Abreuvoir, conçu comme une véritable cité-jardin moderne, a reçu le label Architecture contemporaine remarquable (anciennement Patrimoine du XX^e siècle) du ministère de la Culture en 2008. Il a été réalisé par l'architecte Émile Aillaud à la fin des années 1950 et constitue un ensemble emblématique pour l'histoire de l'architecture récente, qualitatif en termes d'architecture mais aussi de paysage.

Cette labellisation a conduit l'architecte des bâtiments de France à suivre de près l'élaboration du projet de renouvellement urbain, notamment l'étude patrimoniale conduite par le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat et les orientations de projet prises consécutivement au protocole de préfiguration.

Cette étude a permis de fonder le projet d'ensemble sur les qualités existantes du quartier et de proposer des arbitrages équilibrés en termes de démolition et de requalification des bâtiments et des espaces urbains existants.

.../...

Dans la perspective du comité d'engagement de l'Agence, qui doit examiner ce projet le 28 novembre prochain, je vous écris donc pour soutenir la demande de Seine-Saint-Denis Habitat d'accéder aux majorations de subventions « pour excellence » prévues au règlement général de l'Agence, afin de leur permettre de mener à bien ce projet ambitieux à la fois en termes de transformation urbaine et de respect du patrimoine, et exemplaire de notre collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur de directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général des patrimoines



Philippe BARBAT

Copie à : DRAC Île-de-France

Seine-Saint-Denis Habitat